



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 01/2018 :

Demande de crédit de CHF 390'800.- TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 29 janvier 2018 avec Mme. la Municipale Elvira Rölli, Monsieur Sébastien Miaz, du bureau d'études hydrauliques qui s'occupe du réseau d'eau de notre commune depuis de nombreuses années et notre boursière communale, Mme Odette D'Onofrio Vuille, et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Mmes Elvira Rölli et Odette D'Onofrio Vuille ainsi que Mr. Sébastien Miaz pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

La commission des finances s'étonne néanmoins qu'à l'heure des restrictions d'eau annuelles, la commune vienne nous présenter un projet qui semble induire une déperdition d'eau difficilement évitable. En effet, le renouvellement complet du volume de la conduite principale (soit environ 22 m³) toutes les 48 heures représente une consommation moyenne obligatoire de plus de 10'000 litres/jour pour l'ensemble du secteur !

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Ces travaux sont intégrés dans le plan d'investissements 2018 – 2022 pour un montant de CHF 242'300.

Budget : A l'heure d'émettre ce rapport, on se dirige vers la réalisation de l'entier du projet, puisque la plupart des propriétaires du secteur C – D ont manifesté leur accord.

Le coût total estimé du projet est calculé sur la base de soumissions rentrées à la suite d'un appel d'offres.

Après déduction des participations de certains propriétaires (CHF 129'000), des taxes d'introduction (CHF 140'000) et de la partie de la subvention de l'ECA qui restera à la commune, le coût net de ce projet pour la commune devrait se situer aux alentours de CHF 100'000 TTC.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 17'064.93 par an (dont CHF 4'038.27 d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 2.00%), soit une charge théorique de CHF 6.59 par habitant/an (situation au 31.12.2017).

La charge financière effective, calculée sur la part nette des travaux à la charge de la commune, se monte elle à CHF 5'318.60 par an (dont CHF 1'258.60 d'intérêts), soit une charge théorique de CHF 2.06 par habitant/an.

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 30 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : Afin de se garantir un minimum de recettes dans le but d'assurer l'entretien et la distribution d'eau par ce nouveau réseau, la Commune a conclu avec les propriétaires concernés des accords portant sur une consommation minimale. Cette consommation minimale est nécessaire également afin de remplir les obligations sanitaires liées à l'exploitation de la conduite (i.e. renouvellement de l'eau contenu dans la conduite toutes les 48 heures). A l'heure d'émettre ce rapport, la pérennité de ces conventions n'est pas confirmée par la Municipalité. Ainsi, la Commune

Demande de crédit de CHF 390'800.- TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons

pourrait, le cas échéant, se trouver dans la situation où le coût d'exploitation et d'entretien de cette partie du réseau dépasse largement ses recettes. Il convient également de rappeler ici que l'eau représente dans les comptes de la Commune un chapitre qui doit s'autofinancer.

Dans la mesure où la consommation minimale d'eau ne serait pas ou plus assurée par les propriétaires bénéficiaires, ce coût reviendrait à la commune et se reporterait sur l'entier de la population au travers du coût de l'eau. Ce point n'est pas négligeable et doit être pris en considération par le Conseil.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 01/2018 tel que proposé par la Municipalité :

1. d'adopter le préavis municipal N° 01/2018 concernant un demande de crédit de CHF 390'800.- TTC concernant l'alimentation en eau potable et défense incendie dans le secteur Les Saugeons,
2. de financer ce dernier par la trésorerie,
3. d'amortir ce projet sur 30 ans.

Arzier - Le Muids, le 29 janvier 2018

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Rapporteur